

**Chambre des Propriétaires et Copropriétaires de Bordeaux, de la Gironde et de la Dordogne - UNPI 33-24**  
**7, cours de Gourgue 33000 BORDEAUX - 05.56.52.57.07 – unpi33@unpi.fr - www.33.unpi.org** Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom : ..... Prénom : .....

Autres libellés (SCI ;...) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... VILLE : .....

Tél : ..... Portable : ..... Profession .....

E-mail : ..... Né(e) le : .....

 Je souscris à la Protection Juridique du Propriétaire Bailleur pour l'année 2025 pour, soit **35 €**

Cette assurance protection juridique est souscrite par l'UNPI 33-24 pour le compte de ses adhérents propriétaires Bailleurs, auprès de la Compagnie Generali, pour le seul compte des adhérents ayant payé la prime.

Cette assurance s'applique aux seuls propriétaires de biens locatifs d'une surface inférieure à 2000 m<sup>2</sup>, possédés directement (en nom propre), ou indirectement c'est-à-dire via une SC/SCI à caractère familial\*, ou SARL\*, adhérent à jour de cotisation au jour du sinistre de la Chambre des Propriétaires et Copropriétaires de Bordeaux, de la Gironde et de Dordogne souscripteur, affilié à l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers, pour une durée identique à celle de son adhésion syndicale.

(\* Société dont au moins « 50 % des parts plus une (+1) » appartient aux personnes physiques suivantes : la personne physique qui adhère au Syndicat UNPI, son conjoint non séparé de corps, son concubin notoire ou la personne avec laquelle il a contracté un pacte civil de solidarité ainsi que leurs enfants).

**En cas de 1<sup>ère</sup> souscription à la Protection Juridique, un délai de carence de 3 mois s'applique avant tout sinistre pouvant être pris en compte.**

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de souscription et de prise en charge, et des limites et conditions fixées au contrat (la notice d'information peut être téléchargée sur [www.33unpi.org](http://www.33unpi.org))

À : ....., le : .....

Signature

Mode de paiement :  Virement : IBAN FR76 1090 7000 0142 0211 7790 449 / BIC : CCBPFRPPBDX**Bien préciser sur le virement votre numéro d'adhérent et votre nom** Espèces Chèque Bancaire

(UNPI 33-24)

 Carte Bancaire N°

Signature (pour le paiement par carte bancaire)

Date limite de validité

Si vous payez par virement ou carte bancaire, Veuillez, s'il vous plaît scanner ce bulletin et l'envoyer par email à [unpi33@unpi.fr](mailto:unpi33@unpi.fr)

Le montant de la prime d'assurance est déductible **des revenus locatifs au régime réel**, comme toutes les autres primes d'assurances payées dans le cadre de la gestion des biens locatifs, qu'il s'agisse :

- De biens loués vides (non meublés), le montant est à ajouter aux autres primes d'assurance dans la rubrique prévue à cet effet dans la déclaration des revenus, (par exemple rubrique 223 de la déclaration 2044 ou 2044 spéciale.)
- De biens loués meublés : votre comptable le prendra en compte.

En cas de sinistre, l'assuré remplira la déclaration de sinistre qui peut être téléchargée directement sur [www.33unpi.org](http://www.33unpi.org)